



LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 22

Montréal, 17 novembre 1950

Grand deuil pour la C.T.C.C.

M. Arthur Pelletier périt dans le désastre aérien



Le syndicalisme ouvrier catholique est durement frappé par la tragédie du "Pèlerin Canadien". Un de ses militants les plus fervents et les plus en vue y a laissé sa vie.

M. Arthur Pelletier, qui avait pris place dans l'avion qui s'est écrasé dans les Alpes, était président du Syndicat du Textile de Saint-Grégoire de Montmorency et directeur de la Fédération catholique du Textile qui groupe au delà de 10,000 membres dans la province de Québec. Ces deux organismes sont affiliés à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

M. Pelletier avait été délégué à Rome, à l'occasion de l'Année Sainte, par son syndicat. La C.T.C.C. en avait profité pour lui demander de la représenter au grand congrès de l'Association Catholique des Ouvriers Italiens (ACLI), qui se tenait à Rome, les 3 et 4 novembre.

M. Pelletier, qui prenait toujours une part très active aux congrès annuels de la C.T.C.C. était reconnu par le mouvement syndical catholique comme un de ses chefs les mieux trempés. Sa mort laissera un grand vide dans ses rangs.

Je demande à tous les adhérents de la C.T.C.C. de prier pour le repos de son âme.
Jean MARCHAND,
secrétaire général, C.T.C.C.

Granby, 15 (D.N.C.) — Le comité exécutif de la Fédération nationale du textile a tenu mercredi soir, une réunion spéciale pour choisir un remplaçant à M. ARTHUR PELLETIER, vice-président de la Fédération et président du syndicat du textile de Saint-Grégoire de Montmorency, mort dans le désastre aérien du "Pèlerin Canadien". M. L'ABBE EMILIEU MARTEL, aumônier de ce même syndicat, a également péri dans cette tragédie. C'est M. Jacques Paradis, secrétaire de la Fédération, qui a annoncé la réunion que présidera M. Gaston Ledoux, président de la Fédération.

Le syndicalisme anglais veut revenir à certaines pratiques

Au cours de la dernière guerre, les syndicats britanniques ont signé une entente avec le gouvernement et les associations d'employeurs afin d'assurer le plus de coopération possible dans la production des munitions, la mobilisation de la main-d'œuvre et des ressources industrielles. Cette entente exigeait des unions la suspension, pour la durée de la guerre, de plusieurs règlements, coutumes et pratiques d'atelier établis depuis très longtemps. On supprima, par exemple, les restrictions sur le remplacement des hommes par des femmes à certains emplois masculins, l'admission d'ouvriers non spécialisés à des emplois spécialisés ainsi que certaines lois et coutumes touchant le travail supplémentaire, le travail de nuit, etc.

L'existence de ces pratiques s'expliquait évidemment par le souci qu'avaient les unions de protéger leurs membres dans les périodes de crise économique ou de chômage généralisé. De plus, les unions ont toujours pris beaucoup de soins pour maintenir très haut les standards de compétence. L'admission aux emplois spécialisés de travailleurs non spécialisés, particulièrement les femmes, constituait un écart grave à la politique traditionnelle du syndicalisme.

Mais conscients de la situation nationale très grave, les syndicats avaient sacrifié toutes ses mesures de protection dans l'intérêt du pays.

Loi de 1942

Notons toutefois que le Parlement anglais avait reconnu ce sacrifice en prévoyant par une loi, datée de 1942, le retour à ces pratiques dès la fin du conflit.

Cette loi obligeait les employeurs à prendre note de toutes les exceptions consenties par les syndicats. Elle prévoyait des contacts entre employeurs et chefs ouvriers pour décider de chaque cas particulier et le registre complet des dérogations à la coutume fut conservé par le ministère du Travail. La loi obligeait encore l'employeur — et des sanctions étaient prévues — à rétablir les principes sacrifiés par les unions dès la fin de la guerre, pour une période d'au moins un an et demi. Après cette période, tout différend concernant ces privilèges devait être soumis à l'arbitrage.

Nouvelle entente

Il s'est posé toutefois, à la fin de la guerre, un grand nombre de problèmes en rapport avec ce rétablissement des mesures de protection. Bien des circonstances avaient changé. Il ne paraissait pas opportun de rétablir en bloc toutes les pratiques interrompues. Certaines d'entre elles auraient pu nuire à la production et les syndicats conclurent une nouvelle entente pour retarder le retour aux conditions d'avant-guerre.

Mais aujourd'hui, le moment semble venu de reposer la question. A son dernier congrès, le syndicalisme britannique a proposé une nouvelle législation pour faciliter les discussions. Cette loi, qui amende celle de 1942, sera votée à l'ouverture de la prochaine session et la question sera réglée au cours de l'année qui vient.

Les syndicats anglais se montrent tout aussi intéressés que les employeurs par les problèmes de la production, mais ils tiennent à protéger avant tout les conditions de travail de leurs membres.

2000 syndiqués manifestent devant la Classon de Sherbrooke

La population ouvrière de toute la région exprime son indignation devant les abus tolérés du Dr Reinhart — Parade et pancartes — Une assemblée monstre hier soir — Toute l'industrie sherbrookeuse paralysée ce matin — Les scabs de sont pas entrés

Si le Dr Reinhart a pu ignorer le télégramme de M. Gérard Picard et l'invitation du Conseil de Ville de Sherbrooke, les manifestations d'hier et de ce matin ont dû attirer pour le moins son attention.

En effet, plus de deux mille syndiqués de la ville de Sherbrooke et des environs se sont réunis hier soir pour protester contre l'indéfinissable attitude de ce patron devant la grève qui dure depuis six mois parmi ses employés. On sait que les employés de M. Reinhart n'ont pas pu communiquer une seule fois avec leur employeur depuis le début des longues négociations qui ont finalement conduit à la grève.

L'assemblée, tenue à la Salle St-Jean-Baptiste à cause de l'affluence extraordinaire des participants, a pris connaissance des faits et voté une résolution unanime de protestations. Plusieurs orateurs ont pris la parole, dont

MM. Rodolphe Hamel, Gaston Vallée, René Rocque, Laurent Hardy et Michel Chartrand.

AJOURNEMENT

Par résolution unanime, l'assemblée a décidé de s'ajourner à ce matin, six heures trente, et de se retrouver de nouveau devant l'usine de la Classon. L'ordre du jour de cette seconde séance comprenait le cas de la Classon, celui des instituteurs et la résolution du dernier Congrès de la C.T.C.C. sur les grèves.

PARADE

Les ouvriers ont donc paradé ce matin, affichant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire les slogans suivants: "Que font Duplessis et ses ministres pour régler les grèves légales?" — "Pour les ouvriers: police, procès, prison; pour les patrons sans coeur: la protection." — "A bas le Comité de boutique de Reinhart". (On sait en effet que le Dr Reinhart a tenté de former la

semaine dernière, avec les scabs, un comité de boutique dans son usine.) — "Reinhart et le Conseil ignorent le certificat du Syndicat" — "A quoi sert de faire des grèves 'parfaitement légales'?" — "Reinhart sabote le Syndicat, propriété des ouvriers" — "Barrette et le Conseil cherchent Reinhart six mois; Reinhart et le Conseil trouvent la police en deux heures" — "Reinhart de New-York méprise les lois ouvrières de Québec" — "Le Conseil municipal aide un patron étranger contre les ouvriers de Sherbrooke", etc., etc.

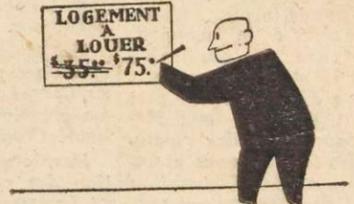
Au moment où nous allons sous presse, la manifestation dure encore à Sherbrooke. On espère qu'elle réussira à dégeler toutes les autorités qui dorment depuis des mois et qu'elles s'occuperont de mettre à la raison un employeur qui se moque d'elles et des ouvriers depuis près d'un an. Elle prouve que tous les syndiqués de Sherbrooke sont solidaires et résolus à obtenir un règlement.

PROPHETIE SANS PAROLES

1



2



3



4



Pour plus de détails, voir les pages 3 et 4

POLITIQUE

LES ELECTIONS AMERICAINES
... ET LES NOTRES

Les élections américaines de la semaine dernière étaient très importantes pour les unions ouvrières des Etats-Unis. Dans plusieurs Etats, deux candidats se faisaient face: l'un ouvertement favorable aux unions ouvrières et officiellement appuyé par elles; l'autre ennemi reconnu des ouvriers syndiqués, tel par exemple le sénateur Taft, auteur de la loi Taft-Hartley.

Pour la première fois, les grandes fédérations syndicales (A.F.L.-C.I.O.) se sont jetées activement dans la lutte. Voici comment The American Federationist, organe officiel de l'A.F.L., expliquait à ses lecteurs cette attitude surprenante. Dans un éditorial intitulé: Servons-nous de nos votes, M. Joseph D. Keenan, directeur de la Ligue ouvrière d'éducation politique, s'exprimait comme suit:

"Toute cette campagne (électorale) aura été difficile, du commencement à la fin. Jamais on n'a dépensé autant d'argent contre les candidats favorables aux unions. Jamais les journaux n'ont été plus malhonnêtes. Jamais on n'a insulté aussi violemment les organisations ouvrières. La raison de tout cela? C'est que la campagne représentait le dernier retranchement, la dernière contre-attaque de ceux qui voudraient, dans ce pays, reculer l'horloge. (...)

"Cette élection représente le dernier effort de ceux qui voudraient retourner au bon vieux temps, au temps où ils menaient leurs employés à leur guise et le gouvernement avec. (...)

"Ce n'est que depuis les dernières années que le travail organisé a pu se développer et obtenir pour des millions d'américains de bons salaires et des conditions de travail convenables. Or ces améliorations n'ont été possibles que grâce à des lois qui ont été votées pour prévenir au moins les pires abus antiouvriers. (...)

"Mais pour voter une bonne loi, il nous faut au Congrès des représentants qui savent ce qu'ils veulent. (...) Cependant, le choix de ces représentants n'est pas facile pour le citoyen moyen. On ne peut pas se fier à l'étiquette du parti. On ne peut pas se fier aux journaux ni à la radio.

"Si vous demandez à l'homme moyen ce qu'il pense de la politique, il vous répond: "Je suis mêlé". Et comment ne le serait-il pas? On dépense des millions pour le mêler".

Et plus loin, l'auteur conclut en quelques lignes:

"Souvenez-vous d'une chose: les autres ont l'argent, mais nous avons les votes. Oui, ils ont l'argent et ils s'en servent. La question reste donc de savoir si nous allons nous servir de nos votes".

Apparemment, les syndiqués américains ne s'en sont pas servis. Presque tous leurs amis les plus remarquables ont été battus et leurs ennemis les plus déclarés (dont le sénateur Taft) ont été élus. On peut croire sans doute que la défaite aurait été plus grave encore si les unions n'avaient pas travaillé, mais le résultat reste piteux.

Voilà certes pour les ouvriers canadiens une grande leçon. Nous ne pouvons peut-être pas la mettre en pratique immédiatement. Mais cela ne nous empêche nullement d'y réfléchir...

Gérard PELLETIER

A PARIS

REUNION DE LA C.I.S.C.

Le Bureau de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (C.I.S.C.) a tenu sa 85e session à Paris, récemment, sous la présidence de M. Gaston Tessier.

Le Bureau a examiné l'appel qu'il avait reçu des Nations Unies au sujet de l'aide à la population civile de Corée. Il a décidé de transmettre cet appel aux organisations nationales affiliées en les invitant à participer à l'action qui sera organisée sous ce rapport par leurs pays respectifs.

Renouvelant l'approbation de principe que la C.I.S.C. avait donnée à un début d'organisation économique de l'Europe par le "pool" charbon-acier, le Bureau a manifesté une vive préoccupation à l'égard des intérêts sociaux, notamment quant à la représentation des travailleurs dans les organismes d'application du Plan Schuman.

Il a décidé de convoquer une conférence des organisations syndicales chrétiennes le plus directement intéressées à la question. Cette conférence se tiendra à Bruxelles les 16 et 17 novembre.

Le Bureau a décidé d'autre part d'adresser un mémoire aux Nations Unies pour demander l'inclusion des droits économiques et sociaux dans la première Convention sur les Droits de l'homme qui sera

élaborée par les Nations Unies.

La C.I.S.C. se fera représenter à la session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail qui aura lieu à Bruxelles au mois de novembre.

Le Bureau de la C.I.S.C. enverra une importante délégation au grand congrès des Comités sociaux de l'Union démocrate-chrétienne qui se tiendra à Essen (Allemagne) pour commémorer le trentième anniversaire du discours d'Adam Stegerwald qui a eu une signification historique pour le mouvement syndical chrétien en Allemagne. La délégation sera conduite par M. P. J. S. Serrarens, secrétaire général de la C.I.S.C. qui, en 1920, se trouva à Essen, aux côtés de Stegerwald.

Des délégués du mouvement syndical chrétien assisteront également à la session du Comité syndical consultatif de l'E.R.P. qui sera tenue à Bruxelles les 3 et 4 novembre.

Un télégramme de félicitations et d'encouragement a été envoyé au Congrès africain du syndicalisme chrétien, actuellement réuni à Lomé (Togo).

Mentionnons enfin que la question des rapports avec la C.I.S.L. fit également l'objet d'un examen.

LE CONSEIL CENTRAL DE QUEBEC
AMENDE SA CONSTITUTION

Le Conseil général des Syndicats catholiques de Québec, au cours de sa deuxième séance de délibérations sur les amendements à sa constitution, a décidé, hier, de changer sa raison sociale. On le désignera désormais sous le nom de Conseil central des Syndicats catholiques de Québec Inc.

Les amendements à apporter sont au nombre de 56. On a disposé de quelques items hier soir, mais il faudra consacrer plusieurs autres séances à ce travail délicat.

Les délégués doivent d'ailleurs procéder à l'ordre du jour, souvent chargé, avant de s'attaquer à cette besogne.

Le Conseil général a désigné MM. L.-P. Deroy et J.-A. Costin pour procéder à la vérification des livres du trésorier et du secrétaire-financier.

Trois nouveaux syndicats ont fait accepter leurs lettres de créance, pour affiliation au Conseil général.

Qu'advient-
ra-t-
quand la régie

EDUCATION

Programme pour les Conseils Centraux

Le Service d'Education de la C.T.C.C. va toujours de l'avant. Le dernier document qui nous arrive intéressera sûrement tous les syndiqués.

Il s'agit d'un programme d'éducation que tous les Conseils centraux voudront sans doute mettre en pratique et le préparer pour l'été prochain.

FORMER DES CHEFS POUR
MENER NOUS-MEMES NOS
PROPRIETAIRES AFFAIRES

Tel est le mot d'ordre qui ressort de la première lecture du fascicule. Ce programme d'étude, bien fait, bien présenté, s'applique à tous les membres syndiqués. Il s'étend sur une période de trois années, soit trois semaines d'études annuelles dont le programme quotidien est très bien agencé.

Cette brochure donne ensuite toutes les informations voulues en ce qui concerne les détails du programme: deux ou trois cours par jour, visites industrielles, forums, récréations et loisirs. Tous ces détails sont très complets. On y suggère même une méthode de financement de ces cours. En un mot, rien ne manque, tout y est. On explique ensuite, de quelle façon se donnent les cours, par qui ils sont donnés, et de quelle manière on procède, c'est-à-dire, conférences et forums. Il s'agit en somme de rendre ces cours vivants afin que tous en tirent le meilleur profit possible dans une atmosphère de gaieté, d'entraide et de travail agréable.

Quand les élèves qui ont suivi ces cours ont terminé leurs études, ils peuvent ensuite, dans leurs milieux respectifs, faire bénéficier leurs confrères des connaissances acquises, soit en formant des cercles d'étude ou d'autres journées d'études ou simplement en devenant des membres "qui connaissent leur affaire". C'est une formation vers laquelle tous nos syndiqués devraient tendre afin de pouvoir faire "donner" par notre syndicalisme, tout le bien qu'on peut en tirer. Il y a encore tellement de domaines restés inexploités ou à peine touchés dans le syndicalisme tel que présentement vécu. Il faut qu'on le connaisse mieux afin de mieux l'appliquer.

Nous vous disions plus haut que les cours étaient bien agencés et voici le résumé de ces cours qui ne donne qu'une idée bien imprécise de ce qui en découle.

1ère année: "On étudie ce qu'il faut pour qu'un syndicat naisse, vive et progresse". Les principaux sujets sont:

- organisation, incorporation, reconnaissance syndicale, affiliation;
- procédure de l'assemblée générale, rôle des membres de l'exécutif;
- convention, décret et leurs négociations;
- conciliation, arbitrage, grève;
- sécurité syndicale, apprentissage, services syndicaux,
- comité de grief, ou de production et réformes de l'entreprise.

2e année. — "Comment se défendre par les revendications". Les sujets principaux sont:

- la juste salaire, l'évaluation des tâches, les heures de travail;
 - de l'ancienneté, et la procédure des griefs;
 - le Code du travail et les tribunaux du travail;
 - la coopération, la sécurité sociale et la promotion ouvrière;
 - collaboration, par la co-gestion, par le rôle de la profession et par le comité d'action civique de la C.T.C.C.
- 3e année. — "Comment faire de l'action ouvrière".
- la société, le libéralisme économique, le socialisme et autres ismes;
 - la doctrine sociale de l'Eglise;
 - le travail, le capital, la propriété;
 - la monnaie et le crédit, l'industrie et le commerce;
 - les salaires, les prix, les cartels et monopoles;

On sait que le gouvernement fédéral a fixé au 1er avril prochain la fin de la régie. Cela veut dire que dans cinq mois à peine, à moins que le gouvernement ne change d'idée, tous les locataires du pays se trouveront de nouveau à la merci de leurs propriétaires. Ces derniers pourront élever à leur guise les prix des loyers; ils pourront aussi congédier, sur un avis de trente jours, n'importe quel locataire sans bail. Pour toute la classe ouvrière, cette date du 1er avril est donc à redouter.

Le journal des hommes d'affaires, le "Financial Post" de Toronto, a conduit récemment une enquête parmi ses lecteurs pour savoir ce que ces

LE POINT DE VUE

M. W. H. Bosley
Agent d'immeuble
Toronto

La régie des loyers sur le logement résidentiel est à peu près la seule qui reste dans le domaine des transactions immobilières. Je m'attends à de l'agitation lorsque la levée de la régie arrivera mais je ne crois pas que le public soit en mesure de payer longtemps des loyers plus élevés que ceux actuellement en vigueur, grâce au contrôle. Je n'ai aucun doute que pour un temps du moins il y aura une augmentation du nombre des logis disponibles, mais probablement à des prix inadmissibles. Dans bien des cas les taux de loyers contrôlés sont à peu près égaux à ceux que le marché donnerait sans contrôle.

M. Paul Dubuc
Directeur de
"Genest & Trudeau"
Montréal

Les maisons d'habitation qui sont vides présentement sont celles pour lesquelles les propriétaires demandent beaucoup trop. Si la régie des loyers est abandonnée, il n'y a aucun doute que les propriétaires augmenteront les loyers autant qu'ils le pourront. Les locataires devront déménager ou payer l'augmentation. Pour la plupart, le prix sera plus élevé que leur salaire ne leur permet. Plusieurs propriétaires perdront un revenu dû à l'absence de paie-

ment et les autres seront dans l'impossibilité de trouver des locataires. La levée de la régie des loyers affectera directement l'économie de notre pays; elle causera une augmentation dans les salaires qui est toujours suivie par une augmentation des dépenses.

M. Gérard Geldert
Directeur de la Publicité
Ville d'Ottawa

Si la régie des loyers se termine le printemps prochain, il y aura certainement un certain nombre de loyers augmentés. Ceci amènera sans doute des difficultés ou des privations pour les personnes à revenus moyens ou petits. Bien que, à mon avis, la majorité des propriétaires ne cherchent qu'un profit honnête sur leur argent investi, il y aura sans doute des propriétaires sans scrupules pour profiter de cette situation. On devrait s'y opposer et le gouvernement devrait agir énergiquement pour empêcher que cela ne se produise.

Mais à la longue, malgré les personnes qui pourront en souffrir, je crois que ceci aura pour effet de stimuler de plus en plus les gens à posséder leur propre maison, ce qui leur donnera le désir de participer plus profondément à l'expansion de la localité où ils habitent. Pourquoi le gouvernement fédéral, après enquête sérieuse, ne donnerait-il pas en subsides aux propriétaires la différence, comme ceci se fait pour

... ET CELUI D

D'après vous, si la régie des loyers tombait, qu'est-ce qui se passerait?

— A —

Un travailleur de l'imprimerie

Ça serait bien simple, le propriétaire qui cherche tous les moyens pour me renvoyer, augmenterait tellement mon loyer que je serais obligé de déménager. Le proprio a profité, à date, de toutes les augmentations permises par la régie, mais d'après lui ce n'est pas suffisant et "il a bien hâte que le gouvernement lâche la régie. Le logement que j'occupe actuellement était, pendant la crise, loué à un prix supérieur ou égal à ce que je paie. Si Ottawa laisse tomber la régie, j'espère bien que Québec la prendra. Je payais \$23.00 et me voilà rendu à \$29.85; c'est assez.

— B —

Un travailleur du carton

Je demeure dans une vieille maison de 4 pièces, pas chauffée, avec mes quatre enfants. C'est pas grand, pas chaud, les portes ne ferment plus. Mais quand il s'est agi de faire des réparations d'urgence, le propriétaire m'a menacé de me forcer à partir, et à tout événement "quand je serai boss, dit-il, c'est-à-dire quand la régie tombera) tu es le premier sur la liste pour partir". Je pourrais payer plus, mais où aller, c'est là qu'est le problème. Et je ne peux

tout de même pas penser à me construire, ça prend trop de capital pour partir. Le gouvernement devrait maintenir la régie si on ne veut pas se trouver dans une situation pire qu'aujourd'hui. Je paie \$20.00.

— C —

Un travailleur de l'amiante

J'aimerais bien pouvoir me trouver un logis convenable. Je pourrais payer. Je suis marié, je dois demeurer en chambre, je paie assez cher et ce n'est pas confortable. On ne peut pas élever une famille dans une chambre... Si le contrôle tombe, il n'y aura peut-être pas beaucoup de changement, si les proprios veulent être raisonnables.

— D —

Un employé d'hôpital

Comme j'ai pratiquement doublé le montant que je payais pour mon loyer, c'est-à-dire que le propriétaire a pris tous les avantages que lui donnait la loi, il ne manquera pas "sa chance" et il fera comme les autres, et moi je craindrais l'exploitation à outrance, sans limite. Qui paiera? C'est ceux qui ne peuvent pas payer, les petits salariés.

Comme mon propriétaire est le représentant d'une succession, il trouve que ça ne rapporte pas beaucoup et il augmenterait ses loyers, si la régie tombait, autant qu'il le pourrait. Je payais \$23.00 et me voilà rendu à \$30.00.

Il des locataires ne prendra fin?

derniers prévoient comme conséquence à la fin de la régie. Nous reproduisons plus bas quelques témoignages traduits du "Financial Post".

Nous reproduisons aussi les réponses à une autre enquête, conduite par Roger McGinnis, auprès d'un certain nombre d'ouvriers syndiqués représentatifs.

On verra en lisant ces textes que si un certain nombre de patrons se permettent, n'étant pas concernés, d'être optimistes, les ouvriers au contraire redoutent le pire. Nous soumettons donc toutes les réponses à l'attention de nos lecteurs et des responsables.

QUE PATRONAL

l'agriculture? Ce serait, à mon sens, la façon la plus sérieuse d'assurer la transition, jusqu'à ce que la période de l'offre et de la demande régularise une fois de plus le marché.

M. T. D. M. Lotta
General Trust
Toronto

La levée des régies aura des effets diversifiés dans plusieurs parties du pays. Où il y a des loyers, la loi de l'offre et de la demande maintiendra les prix au niveau des prix des autres denrées, mais là où il n'y a pas de loyers, la loi de l'offre et de la demande ne pourra pas jouer, les loyers seront augmentés de manière déraisonnable et l'on insistera sur la signature de baux. Ceci aura un effet sérieux et inquiétant du point de vue social; le niveau de vie des locataires sera réduit et l'ouvrier moyen, de même que le salarié moyen, seront dans une situation pire que jamais dans un temps de soi-disant prospérité.

M. A.-E. Lepage
Agent d'immeuble
Toronto

Si on enlève ce qui reste du contrôle des loyers, il y aura très peu de différence. D'abord il y en aura peut-être pour ceux qui bénéficieront à l'excès des avantages de cette situation, mais la loi de l'offre et de la demande amè-

nera éventuellement les loyers à un niveau économique normal et plus rapidement que si les contrôles étaient maintenus.

M. Richard Nwedhaun
Editeur d'un journal
Calgary

Le prétendu manque de maisons au Canada n'est qu'un mythe, comme l'est le prétendu manque de dollars en Europe. Les deux sont causés par des restrictions artificielles. Les deux disparaîtront alors que les restrictions artificielles disparaîtront.

Si le contrôle fédéral des loyers se termine au printemps et si les gouvernements provinciaux ont assez de sens et assez de courage pour ne pas établir le leur, si, en un mot, un marché libre s'établit pour les loyers, nous n'aurons pas plus de manque de loyers que nous avons eu un manque de bière, de tabac ou de viande. Les logis contrôlés monteront un peu et les logis non contrôlés — qui ont atteint des sommes ridicules, baisseront de beaucoup. (1)

(1) N.D.L.R. — Ce monsieur parle trop évidemment de ce qu'il ne connaît pas. D'après M. V. Gratton, qui s'y connaît, il s'est fondé 122,000 foyers à Montréal seulement et il s'est bâti 75,000 logis, depuis dix ans. Quoi qu'en dise M. Neil, il manque bien dans cette seule ville 47,000 logis. Il suffit de savoir compter.

ES OUVRIERS

— E —
Un comptable

Je paie \$25.95, après avoir subi les différentes hausses permises par la loi. Si la régie était levée, le propriétaire n'hésiterait pas à faire pour moi ce qu'il a fait pour celui qui demeure au-dessus, lorsqu'il a remplacé le dernier locataire. Ce dernier payait \$22.80 et le nouveau venu paiera \$35.00. Mon proprio a bien hâte que je déménage. La levée des contrôles serait lamentable. Il est encore trop tôt pour un tel geste.

— F —
Un commis

La maison où je demeure est une maison d'environ 18 ans; ce n'est pas neuf, mais pas trop vieux. J'ai dû supporter une augmentation de plus de \$8.00 depuis les relâchements du contrôle des loyers, mais sans aucun doute, si la régie cessait d'exister, le propriétaire ferait comme les autres. Il augmenterait et moi je devrais payer. Mais comment? C'est là qu'est le problème et je préfère n'y pas penser pour tout de suite.

— G —
Un métallurgiste

Je demeure dans une maison neuve, terminée en 1941, hors des limites de la ville. Je n'ai que 4 appartements et je paie \$40.00 par mois. Je dois remercier le Ciel ou le propriétaire de n'avoir pas profité des levées partielles du contrôle des loyers, mais s'il fallait

que la régie n'existe plus, je ne sais pas, en cas d'augmentation, ce qu'il ferait. L'appât du gain l'emporterait peut-être sur le bon sens, et ça ferait un trou dans mon budget. Je devrais couper sur d'autres nécessités, sans savoir si je pourrais arriver à boucler. Le standard de vie de 1950 deviendrait un luxe en 1951.

— H —
Un travailleur de la chaussure

Ça ferait un tort immense à tout le monde s'il fallait que ça arrive. Mon loyer est déjà passé de \$35.00 à \$49.30 pour 4 pièces chauffées et je suis certain que si la régie tombait, il me faudrait quitter mon logis parce qu'il a déjà dit (le proprio) qu'il demanderait, s'il le pouvait, \$60.00 ou \$65.00 par mois. Vous imaginez...? Où est-ce que j'irais? Il faut que la régie demeure...

— I —
Un travailleur du gant

Je ne sais pas où on va aller, si la régie tombe. Moi, je payais \$50.00 pour 4 pièces; c'est monté à \$55.00, à \$65.00, à \$80.00. Même si c'est chauffé, c'est trop cher. Je suis venu à bout de m'arranger pour \$68.00 pour un bail de 3 ans. J'ai peur que les loyers doublent. Ça ne sera pas drôle. Le gouvernement, non seulement, devrait maintenir sa régie, mais devrait passer des lois plus rigides, pour empêcher que les nouveaux logis puissent être loués à des prix inabornables.

Précieux conseils pour la présentation de films

1o Placez les spectateurs de manière que la distance entre eux et l'écran soit d'au moins deux fois mais pas plus de six fois la largeur de l'écran. Placez les derniers sièges de chaque rangée à pas plus de 30 degrés de chaque côté de l'allée centrale. (Généralement parlant, cela veut dire qu'aucune rangée de sièges ne doit être plus longue que sa distance de l'écran).

2o Faites disparaître toute lumière superflue. Si la même pièce est souvent utilisée pour la présentation des films, il vaut la peine de faire des panneaux en contre-plaqué pour couvrir les fenêtres ou d'y suspendre des tentures qui ne laissent passer aucune lumière.

3o A moins que la présentation ne soit de courte durée, veillez à ce que la salle soit suffisamment alimentée en air. Les draperies doivent être assez éloignées des fenêtres pour permettre à l'air d'entrer. Si on utilise des panneaux pour obturer les fenêtres, on peut les percer d'ouvertures d'aéragage et les munir d'abat-jour.

4o S'il y a plus d'une salle, choisissez-en une dont les murs ne sont pas pleins et nus. Rappelez-vous que l'acoustique est meilleure dans une pièce bien remplie, et ne placez pas un petit auditoire dans une grande salle.

5o Installez le haut-parleur à côté de l'écran, à peu près au centre, et inclinez-le vers le milieu de l'auditoire. Ne le placez jamais sur le plancher ou sur un piano.

6o N'asseyez pas l'auditoire trop près de l'appareil; donnez-vous du jeu, et évitez de distraire ceux qui sont assis près de vous.

7o Essayez de donner une touche professionnelle à votre projection. Avant la séance, veillez à ce que les bobines soient correctement enroulées. Voyez à ce que le projecteur soit propre, surtout la fenêtre de projection et toutes surfaces venant en contact avec le film.

8o Faites une projection d'essai avant l'arrivée de l'auditoire. Mettez l'image au point et assurez-vous qu'elle soit assez large pour remplir le cadre de l'écran. Réglez le contrôle du son et la tonalité.

9o Il faut se préparer à commencer doucement en plaçant la pellicule dans l'appareil de façon à ce que la première section noire, sans image, se trouve derrière la lentille; alors, tandis que cette section se déroulera, la machine aura le temps d'atteindre la vitesse voulue et l'on pourra allumer la lampe.

10o On doit se tenir près du projecteur pendant qu'il est en marche, vérifier les boucles à intervalles réguliers, voir à ce que l'image soit au point et bien ajustée sur l'écran et, enfin, être prêt en cas de rupture de la pellicule: les retards paraissent beaucoup plus longs à l'auditoire qu'à l'opérateur.

L'Office national du film vient de réaliser un film de deux bobines en blanc et noir intitulé "Les joies innocentes de la projection", lequel sera mis en circulation d'ici quelques semaines. Toute demande de renseignements devra être adressée au Service d'Education de la C.T.C.C.

Nos sympathies

Le Travail exprime sa profonde sympathie à M. Roger McGinnis, son nouveau propagandiste, à l'occasion de la mort de son frère Bernard, décédé accidentellement mercredi dernier à la Gare Windsor de Montréal.

M. Bernard McGinnis était un jeune électricien à l'emploi du Pacifique Canadien.

ARVIDA

Le chantage commence!

Deux séances de conciliation

Nous apprenons d'une source non officielle, mais digne de foi, que l'Aluminum Company d'Arvida aurait l'intention de fermer quelques salles de cuves d'ici une semaine.

Serait-ce du chantage, de l'intimidation, ou un commencement de lock-out pour tenter de briser l'unité de pensée qui existe chez les ouvriers? Il n'y aurait pas d'autre explication, si la Compagnie réalise ce projet. Ce n'est certainement pas par manque de commandes, parce qu'il y a à peine quelques jours, le gérant de la Compagnie, M. P. H. Skelton, déclarait au comité de négociations que la Compagnie avait des contrats pour plusieurs années à venir, qu'elle était obligée d'ouvrir des salles de cuves à Beauharnois, d'en construire d'autres à l'Île-Maligne.

Le prétexte du manque d'eau servira-t-il de nouveau? Nous sommes plutôt portés à croire que c'est un moyen de chantage utilisé par la Compagnie, pour forcer les employés à se départir de certaines demandes pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Le Syndicat est décidé à ne pas lâcher prise et à connaître le fond de cette affaire. Le Syndicat tient à avertir la Compagnie dès maintenant qu'il considérerait ce geste de fermer des salles de cuves, comme un lock-out, et qu'il demanderait à la Commission des relations ouvrières de la province de Québec, de même qu'au procureur général, l'hon. Maurice Duplessis, de poursuivre la Compagnie pour violation de la Loi des relations ouvrières de la province de Québec (article 24) à savoir qu'aucun employeur n'a le droit de changer les conditions de travail de ses salariés sans leur consentement, pendant la procédure de conciliation et d'arbitrage en cours.

Si pour obtenir gain de cause, les dirigeants de l'Aluminum Company d'Arvida sont prêts à jeter des ouvriers sur le pavé, à réduire des familles à la privation et à la misère, ceci prouve que les ouvriers ont raison d'insister pour que le règlement des griefs et le changement des tâches, soient soumis en dernier lieu à un tribunal d'arbitrage.

Nous osons croire que les hommes qui dirigent la Com-

pagnie sont imbus de sentiments plus humanitaires et qu'ils y penseront deux fois avant de mettre ce projet à exécution.

La conciliation commencée

Sur demande expresse et non équivoque des ouvriers de la Compagnie Aluminum Co. of Canada, les conciliateurs du gouvernement sont enfin sur place.

Deux fois, par des assemblées unanimes, les membres du syndicat ont manifesté un désir non équivoque d'aller jusqu'au bout, cette année, dans leurs réclamations.

Les négociations se sont poursuivies même au delà de la période légale pour se terminer par un échec. La Compagnie voulait maintenir tous ses droits de gérance sans qu'il soit loisible aux syndiqués d'en appeler d'une décision, cette dernière fût-elle absolument injuste.

Les ouvriers sont donc décidés d'obtenir, dans leur contrat de travail pour 1950, une clause qui leur donnera droit d'appel dans toutes les décisions qu'ils croieraient injustes ou non fondées.

La semaine dernière, deux conciliateurs du ministère du Travail, MM. Noël Bérubé et R. Cliche, ont assisté à deux séances de conciliation. Après avoir entendu les parties, ils se chargeront de soumettre des propositions à ces dernières.

La Compagnie, de son côté, désire soumettre par écrit ses contre-propositions.

La prochaine séance de conciliation aura lieu cette semaine. Entre temps, les propagandistes, les recruteurs et tous ceux qui veulent voir un front uni pour la revendication de leurs droits sont fort heureux de constater que le travail ne ralentit pas puisque, cette semaine, au delà de 250 nouveaux membres ont donné leur adhésion au syndicat.

L'Exécutif et le Conseil syndical savent que cet effort soutenu placera, par ses résultats, la conciliation et l'arbitrage dans un angle favorable.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER

Administrateur : MARCEL ETHIER

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

MONTREAL

Négociations

Le confrère Roland Thibodeau, agent d'affaires du *Syndicat des Employés de Back River Power*, groupant une cinquantaine d'employés, nous avise que les négociations viennent de commencer entre le syndicat et la Compagnie pour le renouvellement de la convention collective 1950-51.

Les demandes initiales sont de .10 l'heure sur le taux horaire, 3 fêtes chômées payées, en plus de celles qui existent déjà, et une amélioration dans le calcul de la valeur du point dans le barème du coût de la vie, de même que le temps et demi après les heures régulières de la journée.

La question de la valeur du point, de même que celle du temps supplémentaire avaient été utilisées l'an dernier comme base de discussion pour le règlement de la grève qui avait duré 23 jours.

Cette année, le syndicat revient à la charge pour une amélioration dans ces deux clauses. Le règlement avait été comme suit: .03 sous l'heure pour chaque 5 points. Or comme l'augmentation a été de 9.7 les ouvriers ont nécessairement perdu une augmentation assez substantielle. On veut corriger cette anomalie.

Quant à la clause du temps supplémentaire, il s'agit d'une petite correction afin d'obtenir le temps supplémentaire après les heures régulières quotidiennes et ce, sans restrictions.

Soirée récréative

Le Syndicat des Electriciens de Montréal, organisait jeudi soir dernier, le 16 novembre, une grande soirée récréative. Au programme, deux films: *Paradis perdu*, et une comédie.

M. l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier des Syndicats, a prononcé une courte causerie sur "Le syndicalisme et la femme". Cette soirée avait lieu dans l'édifice des Syndicats nationaux, 1231 est, rue Demontigny. Tous les membres, accompagnés de leurs épouses étaient invités.

SAGUENAY

Syndicat des Liqueurs Saguenay

Le Syndicat des employés des Liqueurs Saguenay vient de procéder à ses élections et est heureux de faire connaître son nouvel exécutif. Président, M. Léon Tremblay; vice-président, M. Léon Boivin; secrétaire, M. Rosaire Vachon; secrétaire-financier, M. André Lavole; secrétaire-trésorier, M. Louis-Henri Duperré; directeurs: MM. F.-X. Harvey et Marcel Tremblay.

Le syndicat vient de faire parvenir aux employeurs les demandes de modification pour le renouvellement de la convention collective de travail.

Augmentation de salaire à la Consolidated de Port-Alfred

Le Syndicat National des Employés de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred vient de négocier une augmentation de salaire générale avec la *Consolidated Paper*. Les ouvriers recevront donc une augmentation générale de 5%, tandis que ceux qui sont employés sur les machines recevront une augmentation de 5 cents l'heure. Le taux de base, à cette usine, est donc maintenant de \$1.10 l'heure.

Les négociations ont été conduites, pour le Syndicat, par M. Philippe Lessard, président de la Fédération, accompagné le l'exécutif du Syndicat, MM. Victor Dahl, Ostiguy, Légaré, Larouche, Desbiens et Robert Dahl; pour la compagnie, par le gérant de l'usine, M. Hogan, accompagné de MM. Bergeron, Marquis, Coulombe et Buchanan.

ST-HYACINTHE

Chez les facteurs d'orgues

L'Union Nationale des menuisiers et facteurs d'orgues, groupant quelque 180 employés, vient de signer un nouveau contrat de travail avec la maison Casavant Frères Ltée. Les parties en cause en étaient à l'arbitrage. Toutefois, la convention fut signée avant la fin de l'arbitrage. Elle accorde aux ouvriers: a) l'atelier syndical parfait; b) une augmentation générale de 5 cents l'heure avec effet rétroactif au début des négociations; c) un rajustement distri-

LA SEMAINE

DEUX NOUVEAUX CONTRATS signés à Québec

Au cours de cette semaine, deux conventions collectives de travail ont été signées à Québec.

Il s'agit, dans le premier cas, du Syndicat national des travailleurs des mines de Montauban qui a signé une convention collective de travail avec la Anacon Lead Mines Limited, de Montauban, comté de Portneuf. Par la signature de cette convention, les employés obtiennent une augmentation de 10c l'heure, rétroactive au 8 septembre dernier. De plus, une augmentation de 5c l'heure supplémentaire qui deviendra effective au mois de mars 1951. Ils obtiennent une clause de retenue syndicale irrévocable. Ils jouiront des congés de Noël et du jour de l'An, payés. Ils seront également payés temps et demi après 8 heures de travail par jour et 48 heures par semaine.

Les négociateurs dans cette affaire étaient: M. René Harmégnie, directeur de l'Organisation de la C.T.C.C.; MM. Rodolphe Hamel et Daniel Lessard, respectivement président et secrétaire de la Fédération de l'industrie minière; MM. Robert Tremblay et Jean-Marie Leduc, président et secrétaire du syndicat local.

L'Union des travailleurs du port a négocié avec les employeurs suivants: A. Baker, W. McCauley, Clarke Steamship Lines, C.N.R. et C.P.R. et a obtenu une augmentation de 7c l'heure, rétroactive au 1er novembre, et une augmentation supplémentaire de 3c l'heure, qui deviendra effective le 1er avril 1951.

Ils seront payés 20c de plus l'heure pour le déchargement des chars de viande au cours de l'été. M. P.

bué de 4 cents l'heure prenant effet à la signature de la convention, qui est entrée en vigueur le 6 novembre dernier.

MM. Eusèbe Gaudet, Candide Dubuc, Victor Santoière agissaient comme négociateurs syndicaux. M. Jules Laframboise, gérant, agissait comme négociateur patronal.

Me Jean-Paul Geoffroy était le procureur de la partie syndicale, tandis que Me Robert Lafleur représentait la partie patronale. Me Théodore Lepage agissait comme arbitre syndical.

Cours de Doctrine Sociale

Des cours de doctrine sociale seront donnés tous les mardis soirs, de sept heures trente à huit heures trente, en la salle des Syndicats. Cette série de cours sera donnée par M. l'abbé Roland Frigon, aumônier diocésain. Le sujet à l'étude: "La Lettre pastorale collective". Les cours sont commencés depuis le 14 novembre dernier. Tous sont invités, l'entrée est libre.

Elections

Le Syndicat des employés municipaux de Saint-Hyacinthe a tenu récemment des élections. M. Lucien Croteau, agent d'affaires de la Fédération, agissait comme président de l'élection. Les nouveaux officiers élus sont: MM. Gérard Beaudoin, président; Omer Hébert, vice-président; Robert Véronneau, secrétaire-archiviste; Octave Mercier, secrétaire-trésorier; Aimé Saint-Germain, sentinelle; Walter L'Heureux, Emile Lemay et Philippe Paradis, directeurs.

LA TUQUE

Nouveau syndicat

Il y a quelques jours, l'organisateur du Conseil central des Syndicats nationaux de la Mauricie (C.T.C.C.) M. Sylvain Thibodeau, s'est rendu à La Tuque à la demande des travailleurs de la Northern Veneer & Plywood de La Tuque, dont le but est de former un syndicat professionnel qui a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts économiques et sociaux et moraux de ses membres.

Après avoir exposé aux ouvriers les droits et les obligations de l'employeur et des salariés à son emploi, l'on procéda à la fondation officielle de ce nouveau syndicat.

Le syndicat sera connu sous le nom de "Syndicat National des employés de Northern Veneer & Plywood de La Tuque."

Demande de reconnaissance

Une résolution fut adoptée dans le but de demander à la Commission des Relations ouvrières un certificat de reconnaissance syndicale pour représenter tous les salariés à l'emploi de l'employeur, à l'exception des employés de bureau, aux fins de négocier et conclure une convention collective de travail.

Officiers élus

M. Philippe Hudon, président; M. Frank Théberge, vice-président; M. Marcin Duchesneau, secrétaire; M. Edouard Demers, trésorier; M. Rosaire Drapeau, sentinelle.

DRUMMONDVILLE

Négociations

L'Association des Employés du crayon, groupant environ 75 ouvrier, poursuit actuellement des négociations directes avec la *Eagle Pencil Co.* A date, une seule séance a eu lieu, soit le 6 novembre dernier.

M. Clément Bernier, président du syndicat, Mlle Eveline Dionne, secrétaire, MM. Robert Fafard, vice-président; Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central, sont les négociateurs syndicaux. M. Paul Normandeau, assistant-gérant et M. Georges Brosseau, représentant, agissent pour la partie patronale.

Holtite

L'Association des Employés Holtite Rubber, comptant 200 ouvriers, est entrée en négociations directes avec la compagnie.

MM. Emilien Ouellette, président du syndicat, Wilfrid Bilo-deau, vice-président, Adrien Tremblay, secrétaire; Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central, négocient pour le syndicat. MM. J.-D. Gaffent, gérant général, Joseph Deim, gérant, Laurent-E. Bélanger, avocat, sont les négociateurs patronaux.

Chez les Employés

Une première séance de négociations directes a eu lieu entre le Syndicat des employés municipaux qui groupe 55 employés, et la Corporation municipale de la Cité de Drummondville.

MM. Antonio Turcotte, président du syndicat, Mandoza Godin, secrétaire, Bruno Beaudoin, agent d'affaires, J. Therrien, de la Fédération des employés municipaux du Canada, négocient pour le syndicat; tandis que MM. Antoine Biron, maire, et Marcel Marier, secrétaire, négocient pour la partie patronale.

Municipaux

Après trois séances de négociations, dont la dernière a eu lieu le 8 novembre dernier, les négociations directes se poursuivent toujours entre l'Association des employés de la *Eastern Paper Boc Co.* et la compagnie. Le nombre des employés concernés se chiffre à environ 40.

MM. Ernest Guay, président du syndicat, Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central, négocient pour le syndicat, tandis que Mme Léo Surprenant, pro-

priétaire de la compagnie, et M. Léo Surprenant, président de la même compagnie, représentent la partie patronale.

JOLIETTE

Chez les travailleurs du tabac

Une entente est survenue le 8 novembre dernier entre le Syndicat des Travailleurs du Tabac de Saint-Jacques, groupant de 100 à 200 employés (l'embauchage étant saisonnier), et la Société Coopérative agricole du district de Joliette.

Voici quels sont les termes de l'entente: a) une augmentation générale de 6 cents l'heure, plus quelques rajustements; b) une amélioration dans la façon de calculer le taux horaire moyen pour les employés à la pièce, en tenant compte de la qualité du tabac. Les taux moyens étaient de 55 cents l'heure, ils ont été fixés à 63 $\frac{1}{2}$ cents l'heure; c) des vacances de 15 jours après cinq années de service.

Cette entente doit être signée très prochainement. Le retard est dû au fait qu'il y a quatre employés dont la classification doit être révisée.

M. Jean-L. Léveillé, président du syndicat, Paul-Emile Héту, secrétaire-trésorier, Lucien Duval, membre, et Jacques Archambault, conseiller technique, négocient pour la partie syndicale. M. Georges-E. Turcotte, gérant, et le bureau de direction de la Coopérative, négocient pour la partie patronale.

Chez les travailleurs du bois

Le Syndicat des Travailleurs du Bois à Placage de l'Épiphanie, dont les quarante ouvriers sont à l'emploi de la *Quebec Veneer Industries*, vient de dénoncer son contrat de travail.

Le syndicat a fait parvenir à l'employeur les amendements suivants: a) un rajustement de 3 cents à 7 cents l'heure pour 18 des 26 opérations de la classification des tâches et salaires; b) une augmentation générale de 5 cents l'heure; c) (un boni de vie chère) établissant une échelle mobile des salaires basée sur l'indice officiel du coût de la vie (40 cents par point); d) participation de l'employeur (dans une proportion de 5%) à un plan d'assurance-groupe-vie-maladie-hospitalisation.

Journée d'étude

Dimanche le 19 novembre dernier avait lieu à Joliette, une journée d'étude organisée par le Comité d'éducation du Conseil central. Dans un forum dirigé par M. l'abbé Marsolais on discuta de cette partie de la Lettre Collective traitant de la conception chrétienne du travail. Une messe à laquelle tous participèrent, précéda l'ouverture de la journée d'étude.

Il y avait une centaine de participants venus de Saint-Jacques, Crabtree Mills, l'Épiphanie et, bien entendu, Joliette.

Soirée récréative

Une soirée très réussie avait lieu vendredi soir, le 10 novembre dernier. Elle avait été organisée conjointement par le Syndicat des Employés en Imprimerie de Joliette et la Compagnie Canadienne de Papeterie. MM. P.-H. Sansregret, vice-président de la Cie, Raoul Charette, gérant, Henri Savignac, président du Syndicat, ainsi que M. l'abbé Marsolais portèrent la parole.

Nouvel Exécutif

Voici les noms des officiers nouvellement élus du Syndicat des Travailleurs du Tabac de Saint-Jacques: M. Jean-L. Léveillé, président; Mlle Hélène Labrèche, vice-présidente, Mlle Thérèse Landry, secrétaire-archiviste, MM. P.-E. Héту, trésorier, J.-G. Léveillé, assistant-trésorier, et Lucien Leblanc, sentinelle.

SHAWINIGAN

Les élections du Syndicat des employés de la cité de Shawinigan Falls, avaient lieu récemment. Les officiers suivants ont été élus: MM. Diogène Roy, président, réélu; Georges Samson, vice-président, réélu; Léopold Rheault, secrétaire-trésorier; Yvan Plamondon, secrétaire-archiviste; Ernest Pépin, sentinelle; Gérard Bélanger, Albert Saint-Onge, directeurs.

QUEBEC

Plâtriers

Les membres du Syndicat national catholique des plâtriers, incorporé, de Québec, affilié à la C. T. C. C. et au Conseil central, ont procédé à l'élection de leurs officiers pour l'année 1950-51, sous la présidence de M. Gérard Courcy, secrétaire du secrétariat.

C'est M. Omer Chevalier qui a été réélu président de ce syndicat pour la onzième année consécutive. Il aura pour le second les officiers suivants: M. Jos. Beaulé, vice-président; M. Rock Vézina, secrétaire archiviste, M. H. Laramee; M. S. Dussault, secrétaire financier; M. J. Guillot, secrétaire correspondant; M. J.-A. Dubé, sentinelle.

Commis-bouchers

Les commis-bouchers de Québec et du district ont tenu une importante réunion, à la salle Variété, sous la présidence de M. Joseph Spennard, président du Syndicat de l'alimentation en détail. Les principaux orateurs à cette assemblée furent M. Lucien Dorion, organisateur du Conseil central, et M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain des syndicats catholiques.

M. Dorion a invité les commis-bouchers à se grouper solidement s'ils veulent obtenir l'amélioration de leurs salaires et conditions de travail et obtenir la signature d'une convention collective de travail juste et raisonnable. Il a particulièrement prié les commis-bouchers de Lévis d'emboîter le pas s'ils veulent bénéficier des conditions de travail qui régissent la zone 1. Il a fait connaître les succès remportés par divers syndicats pour faire régner la justice sociale.

CAP CHAT

Le 6 novembre dernier, M. Parent, du bureau chef de l'assurance-chômage de Montréal, et M. Dugas, du bureau local de Matane, se rendaient à Cap Chat donner une conférence sur les lois qui régissent les relations entre employés et employeurs relativement à l'assurance-chômage. Après la conférence, il y eut forum ouvert à tous, où chacun put poser des questions et ainsi se renseigner sur l'application de ladite loi.

Cette conférence-forum fut suivie d'une séance de cinéma présentée par MM. Parent et Dugas en collaboration avec les Frères du Sacré-Coeur.

La soirée était sous la présidence de M. Hervé Côté, président du syndicat. Étaient présents, M. le curé J.-G. Cassivi, aumônier du syndicat, et MM. Arthur DeRoy, Adhémar Francoeur, Jean-Louis Bernatchez, Oré DeRoy, tous officiers du syndicat.

Nous devinons l'étonnement de nos lecteurs quand ils ont lu sur "Le Travail" de la semaine dernière: 21 novembre 1950. Il s'agit évidemment d'une erreur dont nous nous excusons. C'est 10 novembre qu'il aurait fallu écrire.